



**ATELIER DE VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE SUR
L'HARMONISATION DES POLITIQUES ET SYSTEMES DE
CONTROLE FORESTIERS DES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE
Douala 1^{er} au 3 Septembre 2008**



COMPTE-RENDU

Introduction

Sur convocation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, un atelier de validation de la feuille de route sur l'harmonisation des politiques et systèmes de contrôle forestiers des pays d'Afrique Centrale s'est tenu à l'Hôtel la Falaise de Bonandjo à Douala au Cameroun, du 1^{er} au 3 septembre 2008. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre du projet d'appui de la FAO à la COMIFAC. Il a regroupé une vingtaine de participants représentant les huit pays de la COMIFAC ci-après : Burundi, Cameroun, Congo, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Tchad ; des organismes partenaires de la COMIFAC à savoir : FAO, CARPE, CIEFE, PARPAF, OCFSA, RAPAC ; le secrétariat exécutif de la COMIFAC.

Les objectifs spécifiques de cet atelier étaient les suivants :

- Valider les résultats de l'étude comparative des législations forestières réalisée avec l'appui de la Coopération Française et la FAO ;
- Intégrer les résultats de cette étude dans la feuille de route des pays / COMIFAC sur l'harmonisation de politiques forestières ;
- Valider la feuille de route des pays / COMIFAC sur l'harmonisation des politiques, document qui sera soumis à la validation à la 5^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres / COMIFAC de Bangui.

Conformément au programme d'ordre du jour, l'atelier s'est déroulé suivant les articulations ci-après :

- Cérémonie d'ouverture ;
- Déroulement des travaux : Communications, Discussions en plénière suivies des recommandations ;
- Validation de la feuille de route sur l'harmonisation des politiques et systèmes de contrôle forestiers ;
- Cérémonie de clôture.

I. Cérémonie d'ouverture

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par deux allocutions. D'abord, celle de M. Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, qui a tenu à souhaiter la bienvenue à tous les participants à l'atelier. L'harmonisation des politiques forestières a-t-il poursuivi est une préoccupation constatée de tous les pays et des partenaires de l'espace COMIFAC. À cet effet, la COMIFAC conduit avec l'appui de la FAO le processus d'harmonisation des politiques forestières mené dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de convergence. Aussi, il a relevé l'importance que revêt cet atelier, car celui-ci devra déboucher sur la validation de la feuille de route relative à l'harmonisation des politiques forestières en Afrique Centrale. Ce document servira de référence à la planification dès le 4 Septembre prochain au projet d'appui de la FAO à la COMIFAC relative à l'harmonisation des politiques. La COMIFAC remercie la FAO pour son accord de principe pour la mise en place d'une nouvelle phase du projet d'appui à la COMIFAC sur l'harmonisation des politiques. M. NDOMBA NGOYE a enfin souhaité plein succès au déroulement des travaux de l'atelier, en adressant sa gratitude à la FAO et à la France pour leur appui à la réalisation de l'étude comparative des codes forestiers des pays d'Afrique Centrale.

La seconde intervention a été faite par Monsieur Joseph BENGA, représentant du Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun. Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Joseph BENGA s'est réjoui de la tenue de cet atelier et a souhaité la réussite de ses objectifs. Il a aussi dit sa gratitude à la FAO et à la France pour l'appui apporté à la COMIFAC qui a permis de conduire le processus d'harmonisation des politiques forestières et fiscales en Afrique Centrale. Il a exhorté la FAO et les autres partenaires afin d'accompagner les pays COMIFAC pour la mise en œuvre de la feuille de route sur l'harmonisation. Monsieur Joseph BENGA a enfin ouvert l'atelier en émettant le vœu qu'il produise les résultats escomptés devant être présentés au prochain Conseil des Ministres.

II. Déroulement des travaux

La cérémonie d'ouverture a été suivie par un tour de table qui a permis aux participants de se présenter, et la désignation de Monsieur Chimère DIAW pour assurer la modération de l'atelier.

1.1 Les communications

Trois communications ont été présentées au cours l'atelier.

A) Restitution des résultats de l'étude sur l'analyse comparative des codes forestiers des pays d'Afrique Centrale, présentés par MM Nicholas PERTHUISOT et Yadji BELLO : consultants commis pour mener l'étude.

Le premier exposé de cette restitution a été présenté par Monsieur Nicholas PERTHUISOT sur le thème « *Comparaison des législations forestières des pays de l'espace COMIFAC* ». Dans sa communication, le consultant a présenté les principes généraux des dix thèmes d'analyse des codes forestiers retenus pour l'étude. Ces thèmes sont : l'aménagement forestier, l'organisation du territoire, l'interface forêt-environnement, l'interface forêt-eau, la conservation de la diversité biologique, la gestion de la faune /chasse, les autres services de la forêt, la fiscalité incitative, la traçabilité et l'industrialisation / commercialisation. Ensuite, des pistes de réflexion ont été proposées. Ces pistes devaient servir de base pour la formulation des recommandations d'harmonisation des instruments juridico-normatifs à intégrer dans la feuille de route sur l'harmonisation.

Le deuxième exposé a été présenté par Monsieur Yadji BELLO sur le thème : « *Analyse comparative des lois relatives à la faune et à la biodiversité dans l'espace COMIFAC : cas du Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC* ». Celui-ci a fait un état des lieux des politiques et lois nationales, ainsi que des Conventions internationales signées et ratifiées par les États d'Afrique Centrale. Ensuite, l'analyse comparative de ces lois, portant respectivement sur les similitudes des orientations politiques, les articulations entre les différentes législations, la typologie et la structure des textes, a été présentée. Pour finir, le consultant a relevé les forces et faiblesses de ces textes, et a formulé des recommandations à être pris en compte dans la feuille de route sur l'harmonisation.

B) Initiatives en cours relatives à l'harmonisation des instruments juridico –normatifs de gestion forestière des pays d'Afrique Centrale, présentée par Monsieur TCHUANTE TITE Valéry du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Dans son exposé, Monsieur TCHUANTE TITE Valéry a présenté les différentes initiatives sous-régionales en matière d'harmonisation des instruments juridico-normatifs développées en Afrique Centrale sous la coordination de la COMIFAC, et devant être intégrées dans la feuille de route sur l'harmonisation. Il s'agit notamment de l'accord sous-régional sur le contrôle forestier, des Directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL d'origine végétale, les Directives sous-régionales sur le suivi de la végétation dans les concessions, la

stratégie d'implication des populations et ONG dans la gestion forestière. Des perspectives sur l'internalisation de ces instruments d'harmonisation et sur l'intégration des éléments de la feuille de route dans les politiques et programmes nationaux ont enfin été présentées.

1.2 Discussions en plénière

Les communications ont donné lieu à des échanges fructueux entre les participants. Au cours de ces échanges, des recommandations ont été formulées sur la base des pistes de réflexion identifiées par les consultants. Ces recommandations s'articulent autour des thèmes d'analyse des codes forestiers identifiés dans le cadre de cette étude. Il s'agit de :

a) Sur l'aménagement forestier

- Favoriser la mise en place de dispositifs de collecte de données statistiques fiables sur la dynamique forestière;
- Préciser l'obligation de diffusion des informations issues des dispositifs de placettes permanentes installés dans les concessions forestières;
- Élaboration d'un guide sous-régional des modalités d'intervention en milieu forestier, en capitalisant les expériences existantes et en intégrant les opérations ci-après :
 - La protection de la qualité des cours d'eau et des berges;
 - La gestion des zones tampons;
 - La gestion des déchets;
 - etc.
- En matière d'inventaires forestiers (reconnaissance et aménagement), systématiser la prise en compte de toutes les ressources de la forêt; en particulier, améliorer la prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation forestière;
- En matière de plantations forestières, élaborer un guide de réalisation de plans d'aménagement/gestion;

b) Sur l'organisation du territoire

- Prendre des mesures visant à réduire le nombre de petits titres d'exploitation;
- Intégrer les opérateurs économiques nationaux dans les dispositifs viables d'attribution des titres d'exploitation, notamment à travers des regroupements, des associations, etc.;
- Décider de l'établissement d'un glossaire ou lexique qui intègre et définit les thèmes sur lesquels convenir;

c) Sur l'interface forêt / environnement

- Mettre en place des normes et nomenclature qui harmonisent les procédés de réalisation des études d'impacts;
- Renforcer la grille d'analyse et les filières sur les audits environnementaux;
- Éduquer, informer et sensibiliser les exploitants forestiers sur les aspects liés à la gestion environnementale, et favoriser les partenariats locaux;
- Dans la perspective d'implication des États aux initiatives relatives aux protocoles de Kyoto (puits de carbone, MDP, REDD), encadrer les plantations forestières à travers la garantie d'accès au foncier, la mise en place d'un plan d'aménagement des plantations et la prise en compte de l'impact environnemental.

d) Sur la conservation de la diversité biologique

- Mener une étude de faisabilité en vue d'évaluer le succès des outils et dispositifs relatifs à la conservation de la biodiversité ;
- Élaborer les directives sous régionales de mise en place des cadres juridiques et institutionnels liés aux ressources génétiques, en prenant en compte les innovations, les

- expériences et les études en cours telles que l'initiative APA, et en privilégiant les principes de précaution et de prévention;
- Partager les listes nationales périodiquement actualisées des espèces protégées en vue de leur analyse, confrontation, harmonisation et diffusion ;
 - Élaborer un statut spécial des espèces à gestion partagée dans les zones transfrontalières.

e) Sur la gestion de la faune / Chasse

- Favoriser le développement de partenariats quadripartites administration forestière/ONG /opérateur privé/populations dans les normes d'aménagement forestier ainsi que dans la gestion de la faune;
- Établir des mécanismes communs de gestion des périodes d'ouverture et de fermeture de chasse;
- Élaborer une directive sous-régionale visant à harmoniser l'organisation de la filière viande de brousse dans l'espace COMIFAC, en capitalisant les expériences et initiatives en cours.

f) Sur les autres services de la forêt

- Développer les conditions d'un écotourisme adapté et de qualité, en particulier dans les aires protégées de la sous-région (facilitation d'accès et circulation des touristes au sein de l'espace COMIFAC);
- Préciser l'obligation de diffusion des informations issues des dispositifs de placettes permanentes installés dans les concessions forestières.

g) Sur la fiscalité incitative

- Prendre des dispositions nécessaires pour améliorer les mécanismes de rétrocession effective et de gestion des redevances forestières destinées aux populations et aux entités décentralisées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- Prendre des mesures incitatives permettant d'encourager la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion durable, particulièrement celles allant au delà des simples obligations légales;
- Tirer les leçons des expériences de décentralisation fiscale et appuyer les initiatives visant à rendre plus performants les mécanismes de rétrocession et de gestion des redevances destinées aux populations et aux entités décentralisées.

h) Sur la traçabilité

- Prendre des mesures nécessaires pour garantir la traçabilité et la transparence en référence à l'accord sous-régional sur le contrôle forestier;
- Développer la coopération technique inter-région sur la vérification et la traçabilité.

i) Sur l'industrialisation / Commercialisation

- Prendre des mesures incitatives au plan de la fiscalité pour favoriser la transformation plus poussée ;
- Augmenter progressivement le taux de transformation des produits forestiers dans la perspective de l'arrêt de l'exportation des produits forestiers sous forme brute ;
- Élaborer des directives simplifiées pour la promotion de la transformation plus poussée du bois ;
- Élaborer un protocole d'accord qui précise les modalités et régime fiscal régissant la commercialisation et la circulation inter état au plan sous-régional des produits forestiers.

III. Validation de la feuille de route des pays COMIFAC sur l'harmonisation des politiques

La feuille de route sur l'harmonisation des politiques forestières ci-après a été présentée aux participants par Monsieur Roger FOTEU, Coordonnateur du Projet d'appui FAO à la COMIFAC. Cette feuille de route propose des recommandations et les activités d'harmonisation à mettre en œuvre tant au niveau des États que de la COMIFAC. Elle a été élaborée en tenant compte des recommandations relatives à l'analyse comparative des codes forestiers formulées par les participants, et des initiatives sous-régionales en matière d'harmonisation développées en Afrique Centrale sous la coordination de la COMIFAC. Les observations et suggestions des participants ont été intégrées séance tenante. Il est en particulier demandé de simplifier la présentation de ce document pour en faciliter la lisibilité et parlant de sa mise en œuvre. Une dernière lecture a abouti à sa validation par l'ensemble des participants. Cette feuille de route s'articule autour de dix-sept domaines prioritaires d'harmonisation. Elle devra guider la planification de la prochaine phase du projet d'appui FAO à la COMIFAC, et sera soumise pour adoption au prochain Conseil des Ministres qui aura lieu à Bangui (RCA) du 9 au 12 septembre 2008.

La feuille de route ainsi validée se présente ainsi qu'il suit par thématique

1. Aspect institutionnel

Recommandation

Adapter les institutions à la pluralité des ressources, et fonctions de la forêt, des parties prenantes (populations, ONG, etc.) ainsi que des services environnementaux que peut procurer la forêt (Protocole de Kyoto, etc.) :

a) Au niveau des pays

- Renforcer et/ou créer des structures ou mobiliser l'expertise dans les domaines ci-après:
 - (i) Gestion des PFNL ;
 - (ii) Promotion des PME/ organisation secteur informel ;
 - (iii) L'interface administration forestière / société civile ; de la sensibilisation, information
 - (iv) Vulgarisation sur les bonnes pratiques de gestion durable ;
 - (v) Les services environnementaux de la forêt (protocole de Kyoto, etc.) ;
 - (vi) Interface forêt et présentation des eaux
- Renforcer les services déconcentrés pour une gestion de proximité notamment dans les zones d'aménagement intensif (concessions forestières, aires protégées, etc.);
- Travailler au renforcement de la coordination entre les ministères sur l'ensemble des questions ayant une incidence sur la gestion de l'environnement et des forêts (accords et conventions internationaux secteur forêts / environnement);

b) Au niveau de la COMIFAC

Développer un modèle d'arrangement institutionnel approprié pour le suivi des plans d'aménagement des concessions forestières et des aires protégées dans le cadre d'un partenariat administration/opérateur économique/ONG/populations.

2. Mécanisme de suivi du processus d'harmonisation des politiques forestières dans la sous-région

Recommandation

Développer des mécanismes de validation, de mise en œuvre et de suivi des initiatives relatives à l'harmonisation des politiques forestières :

Au niveau des pays

Mettre en place un groupe national de travail sur l'internalisation au plan national des directives sous-régionales et autres outils relatifs à l'harmonisation des politiques forestières.

Au niveau de la COMIFAC

Mettre en place une task force sous-régionale sur le processus d'harmonisation des politiques forestières.

3. Normes de gestion forestière

Recommandation

Élaborer des normes dans les pays qui n'en disposent pas et rendre compatibles les normes existantes entre tous les pays de l'espace COMIFAC :

a) Au niveau des États

• En matière d'aménagement :

i) Favoriser la mise en place de dispositifs harmonisés de collecte de données statistiques fiables sur la dynamique forestière, à une échelle adaptée, basés sur un protocole partagé à l'échelle sous-régionale;

ii) Établir un guide pour l'élaboration des plans d'aménagement des aires protégées;

iii) Préciser l'obligation de diffusion des informations issues des dispositifs de placettes d'échantillons permanentes installées dans les concessions forestières.

b) Au niveau de la COMIFAC

• En matière d'exploitation forestière :

▪ Intégrer spécifiquement la notion d'exploitation à faible impact et valoriser les documents élaborés à une échelle sous-régionale (guides FAO 2003, guides ATIBT, etc.);

▪ Valider au niveau de la sous-région les modèles de calcul du taux de reconstitution à une échelle adaptée et harmoniser par essence les obligations de respect des taux minima de reconstitution;

• En matière d'intégration intersectoriel :

▪ Élaboration d'un guide sous-régional des modalités d'intervention en milieu forestier, en capitalisant les expériences existantes et en intégrant les opérations ci-après :

- La protection de la qualité des cours d'eau et des berges;
- La gestion des zones tampons;
- La gestion des déchets;
- etc.

• En matière d'inventaires forestiers (reconnaissance et aménagement)

- Systématiser la prise en compte de toutes les ressources de la forêt;

- Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation forestière.

- **En matière de plantations forestières**

- Élaborer un guide de réalisation de plans d'aménagement/gestion.

- **En matière d'études d'impacts et d'audit environnemental et social en milieu forestier**

- Établir une nomenclature décrivant les activités d'exploitation forestière et de transformation industrielle du bois;
- Définir les besoins, les contenus et les modalités de réalisation des études d'impact;
- Définir un guide pour la réalisation des audits environnementaux.

4. Termes techniques d'usage utilisés dans le secteur des forêts

Recommandation

Harmoniser les définitions des différents termes usuels dans le secteur forestier en Afrique Centrale : en rapport avec celles des organismes internationaux en charge de la question des forêts et de la biodiversité

Au niveau de la COMIFAC

- Établir un glossaire/lexique des termes usuels dans le secteur forêts, faune, eau et zones humides, etc. dans toutes les langues officielles de la COMIFAC.

5. Organisation du territoire

Recommandation

Procéder à l'attribution des titres d'exploitation aménageables et l'harmonisation du zonage des territoires forestiers :

Au niveau des États

- Prendre des mesures progressives visant à réduire les petits titres d'exploitation non aménageables;
- Pour les exploitants forestiers nationaux, favoriser leur regroupement dans des massifs cohérents et aménageables, ou en les associant à des titres soumis à aménagement dans le cadre de partenariats.

b) Au niveau de la COMIFAC

Élaborer un guide/mode opératoire pour la conduite des opérations de zonages de territoires forestiers.

6. Interface Forêt / Environnement

Recommandation

Prendre des dispositions visant à assurer la sensibilisation, l'information du public et la vulgarisation sur les pratiques liées à la gestion environnementale.

Au niveau des États

- Travailler en renforcement des structures d'information, d'éducation et de vulgarisation;
- Amener les opérateurs privés à s'impliquer dans l'information et la formation des employés, leurs ayant droits ainsi que les populations riveraines.

7. Plantations forestières

Recommandation

Promouvoir la plantation des arbres forestiers en vue du développement économique, de la protection de l'environnement et du bien-être social (lutte contre la pauvreté)

a) Au niveau des États

- Renforcer les dispositions réglementaires encadrant les plantations forestières dans les perspectives de sécurisation de production ligneuse, de réduction de la pauvreté ainsi que de capitalisation des opportunités liées au protocole de Kyoto (puits de carbone, MDP, REDD, etc.).
- Travailler avec les ayant droits en renforçant les arrangements institutionnels ainsi que les accords nécessaires permettant de sécuriser les espaces de reboisement;
- Élaborer des plans d'aménagement/gestion des plantations forestières et intégrer une obligation d'études d'impacts avant-projet

b) Au niveau de la COMIFAC

- Élaborer une directive sur les plantations forestières en perspective de sécurisation de l'offre de matière ligneuse et de réduction de la pauvreté.

8. Conservation de la diversité biologique

Recommandation

Procéder à une évaluation des outils et dispositifs actuels relatifs aux activités de conservation de la diversité biologique en vue sa valorisation durable.

a) Au niveau des États

- Intégrer dans les politiques nationales et les législations la prise en compte des nouveaux modes de gestion privés et communautaires des aires protégées;
- Fournir, selon une périodicité à convenir, une liste de classification des espèces protégées à la COMIFAC.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Élaborer les directives sous régionales de mise en place des cadres juridiques et institutionnels liées aux ressources génétiques, en prenant en compte les innovations, les expériences et les études en cours telles que l'initiative APA, et en privilégiant les principes de précaution et de prévention;
- Élaborer un manuel précisant les différents types d'aires protégées ainsi que leur classification et leurs modes de gouvernance;
- Élaborer un guide d'orientation sur le suivi des interactions et des dynamiques des écosystèmes;
- Élaborer un protocole opérationnel pour la prise en compte de la diversité biologique dans les concessions forestières en vue d'un suivi environnemental;
- Élaborer un statut spécial pour les espèces à gestion partagée dans les complexes d'aires protégées transfrontalières;
- Diffuser les listes nationales périodiquement actualisées des espèces protégées, en vue de leur analyse, confrontation, harmonisation possible et utilisation.

- Produire, selon une périodicité à convenir, une liste sous-régionale harmonisée des espèces protégées tenant compte des spécificités nationales et des conventions internationales;
- Produire des notes techniques sur les espèces susceptibles d'être inscrites sur les listes de restriction des conventions internationales.

9. Gestion de la faune / chasse

Recommandation

Établir un état des lieux du secteur faune dans les pays de la sous-région en vue de sa revalorisation.

a) Au niveau des États

- Favoriser le développement de partenariats quadripartites administration forestière/ONG /opérateur privé/populations dans les normes d'aménagement forestier ainsi que dans la gestion de la faune;
- Organiser la filière viande de brousse sur la base de stratégies nationales.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Élaborer une directive sous-régionale relative à la filière viande de brousse dans l'espace COMIFAC, en capitalisant les expériences et initiatives en cours;
- Établir des mécanismes communs de gestion des périodes d'ouverture et de fermeture de chasse.

10. Fiscalité forestière

Recommandation

Évaluer les opportunités offertes par la décentralisation fiscale et la fiscalité incitative pour encourager la gestion durable et la redistribution des richesses notamment au profit des populations riveraines

a) Au niveau des États

- Prendre des dispositions nécessaires pour améliorer les mécanismes de rétrocession effective et de gestion des redevances forestières destinées aux populations et aux entités décentralisées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- Prendre des mesures incitatives permettant d'encourager la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion durable, particulièrement celles allant au-delà des simples obligations légales.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Tirer les leçons des expériences de décentralisation fiscale et appuyer les initiatives visant à rendre plus performants les mécanismes de rétrocession et de gestion des redevances destinées aux populations et aux entités décentralisées.

11. Traçabilité des produits forestiers

Recommandation

Prendre des mesures nécessaires pour garantir la transparence Traçabilité en référence à l'accord sous-régional sur le contrôle forestier.

a) Au niveau des États

- Valider les systèmes de traçabilité au plan national en référence aux directives de la COMIFAC et développer la coopération inter États sur la traçabilité.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Établir des outils communs de traçabilité basés sur les dispositifs légaux existant dans les textes de lois (tenue de carnets de chantier, numérotation des billes, feuilles de route, etc.), en capitalisant les expériences mises en œuvre au niveau national (accords nationaux BIVAC, SGS) et les expériences des opérateurs privés engagés dans la certification et les chaînes de contrôle ;
- Établir une grille de légalité à l'échelle de la sous-région comme dénominateur commun des grilles de légalité nationale et comme outil de traçabilité;
- Promouvoir le dialogue région (zone tropicale) sur l'harmonisation des politiques ainsi que sur la traçabilité.

12. Développement de l'Industrie et le commerce

Recommandation

Mettre en place des mesures propices à un environnement favorable à l'investissement dans le domaine de la transformation plus poussée du bois.

a) Au niveau des États

- Prendre des mesures incitatives au plan de la fiscalité pour favoriser la transformation plus poussée ;
- Promouvoir les PME forestières de transformation ;
- Augmenter progressivement le taux de transformation des produits forestiers dans la perspective de l'arrêt de l'exportation des produits forestiers sous forme brute ;
- Promouvoir la consommation locale notamment à travers la détermination de quotas d'utilisation du bois dans les bâtiments et travaux publics.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Élaborer des directives simplifiées pour la promotion de la transformation plus poussée du bois ;
- Élaborer un protocole d'accord qui précise les modalités et le régime fiscal régissant la commercialisation et la circulation inter-Etats au plan sous-régional des produits forestiers.

13. Contrôle et lutte contre les activités illicites en milieu forestier

Recommandation

Développer les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale.

a) Au niveau des États

- Adopter des stratégies de contrôle au niveau national ;
- Affecter les ressources humaines, les moyens financiers et la logistique nécessaires à la réalisation des opérations de contrôle forestier.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Élaborer un référentiel documentaire sécurisé (label COMIFAC) prévu à l'article 41 de l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier ;
- Élaborer un manuel de procédures sur le contrôle forestier.

14. Utilisation durable des PFNL d'origine végétale

Recommandation

Mettre en oeuvre les Directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale :

a) Au niveau des pays

- Intégrer les directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL dans les politiques nationales;
- Développer les outils appropriés à la mise en œuvre des directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Élaborer des guides de collecte, de gestion et de commercialisation des PFNL.

15. Implication des populations locales et ONG à la gestion forestière

Recommandation

Répliquer, généraliser et mettre en cohérence des modèles et approches d'implication des populations et des ONG à la gestion forestière en Afrique centrale.

a) Au niveau des États

- Renforcer les cadres légaux et institutionnels permettant l'implication des populations, de la société civile dans la gestion et la cogestion des ressources et des bénéfices ;
- Assurer l'accès des ONG et de la société civile aux mécanismes de financement disponibles à travers des mécanismes de partenariat.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Élaborer une directive sous-régionale qui précise les rôles, les relations, la légitimité, les responsabilités, les ressources des parties prenantes vis-à-vis de la gestion forestière, en capitalisant les résultats de la stratégie sous-régionale d'implication des populations et ONG à la gestion forestière.

16. Autres services de la forêt

Recommandation

Développer les autres services de la forêt pour une valorisation économique optimale.

a) Au niveau des États

- Développer les conditions d'un écotourisme adapté et de qualité, en particulier dans les aires protégées de la sous-région (facilitation d'accès et la circulation des touristes au sein de l'espace COMIFAC);
- Mobiliser l'expertise nationale pour une stratégie de développement à long terme fondée sur une compréhension des enjeux liés au changement climatique et aux mécanismes internationaux.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Doter la sous-région d'outils juridiques permettant de traduire le statut des puits de carbone et d'envisager les modalités de gestion, en capitalisant les initiatives en cours (MDP, REDD, etc.);
- Mobiliser l'expertise régionale pour une vision de développement à long terme fondée sur une compréhension des enjeux liés au changement climatique et aux mécanismes internationaux.

17. Renforcement des capacités

Recommandation

Renforcer les capacités des acteurs du secteur forestier sur les réformes et instruments juridiques et normatifs relatifs à l'harmonisation des politiques forestières.

a) Au niveau des États

Assurer le recyclage des parties prenantes sur les outils relatifs à l'harmonisation des politiques forestières.

b) Au niveau de la COMIFAC

- Élaborer et mettre en œuvre le programme sous-régional de renforcement des capacités sur les réformes et instruments d'harmonisation, en se basant sur le projet « Programme de renforcement des capacités du projet FNPP/FAO/COMIFAC »;
- Assurer la formation des formateurs sur les initiatives relatives à l'harmonisation des politiques en collaboration avec le RIFFEAC ;
- Formuler une politique de formation forestière et environnementale en Afrique Centrale en collaboration avec le RIFFEAC.

IV. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture de l'atelier a été faite par Monsieur Jacques TUNGUNI, Coordinateur national COMIFAC de la RDC qui a remercié à l'occasion tous les participants pour leur dévouement et la qualité des résultats fournis. Il a en particulier exhorté la FAO à mettre rapidement en place un nouveau projet d'appui à la COMIFAC dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route sur l'harmonisation des politiques forestières et systèmes de contrôle forestiers en Afrique Centrale. Il a enfin souhaité un bon retour aux différents participants et déclaré clos l'atelier.

Fait à Douala le 03 Septembre 2008
Les participants

**LISTES DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE
(Douala du 1^{er} au 03 Septembre 2008)**

N°	NOMS	ADRESSE	ORGANISME/ FONCTION
1	RAYMOND NDOMBA NGOYE	Tél : 22.21.35.11 E-mail : ndombangoye@yahoo.fr	Secrétaire Exécutif COMIFAC
2	ADOLPHE NGASSEMBO	Tél :(242)5745040/5222171 E-mail : angassembo@yahoo.fr	DGEF -CONGO
3	JOSEPH BENGA	Tél : 99853155 /22229481 E-mail : fridebenga@yahoo.fr	Inspecteur Général Ministère de la forêt et de la faune
4	ROGER FOTEU	Tél : 22.20.19.61 E-mail : roger_foteu@yahoo.fr	Coordonnateur Régional FAO/COMIFAC
5	JEAN PAUL AGNANGOYE	Tél : E-mail : jp_agnagoye@yahoo.fr	Secrétaire Exécutif RAPAC
6	VALERY TCHUANTE	Tél : 96.042972 E-mail : tvtvhuante@yahoo.fr	Consultant en suivi/ évaluation/COMIFAC
7	ELODIE MEKOUGOUM	Tél : 99947946 E-mail : elodieneboue@yahoo.fr	projet/FAO/COMIFAC
8	ANNE LEFEUVE	Tél : E-mail	Assistante Technique du RAPAC
9	GEORGES BOUNDZANGA	Tél :(242)6667321 E-mail : bouzgege@yahoo.fr	Assistant Directeur CNIDF CONGO
10	MOULTANG TAL	Tél : (235)6227589 E-mail : moutal@yahoo.fr	Coordonnateur National COMIFAC TCHAD
11	JACQUES TUNGUNI	Tél : (243)89892282 E-mail jtunguni@yahoo.fr	Coordonnateur National COMIFAC RDC
12	LOUIS DJOMO	Tél : 22239702/7777153 E-mail : ldjomociefe@yahoo.fr	Directeur/CIEFE
13	CHIMERE DIAW	Tél : E-mail	Coordinateur du projet Forêt Modèle (IFMA)
14	HERVE MARTIAL MAIDOU	Tél :(236)75508317/70951401	Adjoint au chef du projet PARFAF

		E-mail : herve-maidou@yahoo.fr	(représentant du coordonnateur de la RCA)
15	PIERRE GAKUBA	Tél : (257)77756592 E-mail : ptrgakuba@yahoo.fr	Coordonnateur national COMIFAC BURUNDI
16	NICOLAS PERTHUISOT	Tél : E-mail	Consultant du bureau Français (TEREA DEMARQUEZ)
17	ANTOINE EYEBE	Tél : (237) 22219712 E-mail : antoine.eyebe@iucn.org	Coordonnateur national CARPE/ Cameroun
18	OKO RUFIN	Tél : (237)77529553 E-mail : okoruf@yahoo.fr	Charge des études et des projets OCFSA
19	YADJI BELLO	Tél : 79710070 E-mail : yadjibel@yahoo.fr	Consultant FAO
20	CELINE NANA	Tél : 22213511 E-mail : comifac2005@yahoo.fr	Secrétaire COMIFAC
21	JONAS NAGAHUEDI	Tél : 22213511 E-mail : jonasnaga@yahoo.fr	Secrétaire Exécutif COMIFAC
22	MARTIN TADOUM	Tél : 22213511 E- mail : tadoum@yahoo.fr	Assistant Technique COMIFAC